

avril 2019

LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU (E3C)

Les **épreuves communes de contrôle continu (E3C)** sont définies par l'arrêté du 16-7-2018 (NOR : MENE1813139A) qui précise que leur organisation relève de chaque établissement scolaire, selon les modalités suivantes :

- **3 séries d'épreuves sur les 2 ans du cycle terminal**
Deux séries d'épreuves au cours des deuxième et troisième trimestres de la classe de première et une série d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
- **Des sujets nationaux à choisir dans une banque de sujets**
Les sujets des E3C tiennent compte, pour chaque enseignement concerné, de la progression pédagogique des programmes d'enseignement de la classe de première et de la classe de terminale. Ils sont composés d'exercices et d'énoncés centralisés dans une banque nationale numérique.
- **Convocation/anonymisation/harmonisation**
Une convocation nominative est adressée à chaque candidat par le chef de l'établissement. Ces E3C (écrites) sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Une commission d'harmonisation des notes des E3C est mise en place dans chaque académie.
- **Des absences encadrées**
En cas d'absence pour cause de force majeure dûment constatée, le candidat est convoqué à une épreuve de remplacement. Lorsque l'absence n'en relève pas, la note zéro est attribuée au candidat pour chaque épreuve non subie.

PISTES D'ACTION

Les équipes dans les établissements peuvent utiliser divers leviers pour préparer au mieux la rentrée :

Du temps exceptionnel en fin d'année scolaire 2018-2019 pour anticiper les problématiques d'organisation dans l'établissement. Le ministère a concédé aux recteurs la possibilité de laisser l'équivalent d'une journée « banalisée » fractionnable. Ce temps doit être utilisé pour construire le cadre de ces E3C en conseil pédagogique.

Des temps réguliers fixés au cours de l'année :

- Les équipes disciplinaires concernées par les séries d'E3C doivent pouvoir bénéficier de temps ponctuels entourant les épreuves pour la concertation, la correction, l'harmonisation.
- Des créneaux réguliers sur les emplois du temps doivent permettre des discussions régulières sur ces problématiques d'évaluation afin de réguler, cadrer et améliorer ces nouvelles modalités. .../...

.../...

Les périodes de ces E3C sont un temps possible de réorganisation de la vie de l'établissement : sorties, stages, projets et semaine de l'orientation notamment. Ces temps peuvent être l'occasion de suivis plus personnalisés des élèves par des adultes référents. Le Sgen-CFDT revendique que ces temps soient rémunérés.

La coexistence de ces E3C et des conseils de classes trimestriels est problématique, et deviendra critique en 2021, lorsque le calendrier complet s'appliquera de façon superposée pour la classe de première et celle de terminale. Une organisation choisie en semestre et une réflexion sur le rôle des PP peut être menée afin de rendre supportable la charge de travail de chacun et de trouver collectivement des réponses appropriées aux diverses contraintes. Par exemple, il est possible de partager la fonction de professeur principal, de mettre en œuvre du tutorat multi-âge, de décharger certains collègues pour des missions particulières de coordination/accompagnement (sur la base des textes régissant les IMP)...

Ces E3C étant formellement définies comme des épreuves de baccalauréat, et étant organisées dans l'établissement,

LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

La création d'un secrétariat (avec une enveloppe conséquente de rémunération des acteurs qui feront face à la charge de travail et aux responsabilités induites).

Une reconnaissance financière (comme pour les copies de bac actuellement).

Des équipes de direction complètes (avec *a minima* 1 adjoint par établissement), afin de coordonner correctement l'ensemble de ces épreuves.

Pas de sur-contrôle de ces temps par les hiérarchies intermédiaires au nom de l'égalité républicaine : le ministère doit assumer que l'utilisation de la banque nationale de sujets est la garantie de cette égalité et laisser réellement la main aux établissements pour l'organisation pratique (dates, modalités...).

Plus d'information : _____

Fédération Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00